



PREFECTURE REGION BASSE- NORMANDIE

RECUEIL DES ACTES ADMINISTRATIFS

N ° 13 - FEVRIER 2015

SOMMAIRE

AGENCE REGIONALE DE SANTE DE BASSE- NORMANDIE

Délégation Territoriale de l'Orne

Décision N °2015034-0002 - DECISION DU 3 FEVRIER 2015 PORTANT FERMETURE DE L'OFFICINE DE PHARMACIE "PHARMACIE LAJOINIE" A DOMFRONT 61700 ET RESTITUTION DE LICENCE	1
--	---

Direction Régionale

Arrêté N °2015019-0002 - ARRÊTÉ DU 19 JANVIER 2015 PORTANT APPROBATION DE L'AVENANT N °3 À LA CONVENTION CONSTITUTIVE DU GCS AMEITIC	3
Arrêté N °2015044-0002 - ARRETE MODIFICATIF N °3 DU 13 FEVRIER 2015 PORTANT NOMINATION DES MEMBRES DE LA CONFERENCE REGIONALE DE LA SANTE ET DE L'AUTONOMIE	7
Arrêté N °2015044-0003 - ARRETE MODIFICATIF N °1 DU 13 FEVRIER 2015 PORTANT NOMINATION DES MEMBRES DE LA COMMISSION SPECIALISEE DE L'ORGANISATION DES SOINS	10
Arrêté N °2015044-0004 - ARRETE MODIFICATIF N °2 DU 13 FEVRIER 2015 PORTANT NOMINATION DES MEMBRES DE LA COMMISSION SPECIALISEE DE PREVENTION DE LA CRSA DE BASSE- NORMANDIE	13
Arrêté N °2015044-0005 - ARRETE MODIFICATIF N °1 du 13 FEVRIER 2015 PORTANT NOMINATION DES MEMBRES DE LA COMMISSION SPECIALISEE DANS LE DOMAINE DES DROITS DES USAGERS DE LA CRSA DE BASSE- NORMANDIE	16



PREFECTURE REGION BASSE- NORMANDIE

Décision n ° 2015034-0002

signé par
Vincent KAUFFMANN, Directeur Général adjoint ARS Basse- Normandie

le 03 Février 2015

AGENCE REGIONALE DE SANTE DE BASSE- NORMANDIE
Délégation Territoriale de l'Orne
Département Santé Publique et Environnementale

DECISION DU 3 FEVRIER 2015 PORTANT
FERMETURE DE L'OFFICINE DE
PHARMACIE "PHARMACIE LAJOINIE" A
DOMFRONT 61700 ET RESTITUTION DE
LICENCE

**DECISION PORTANT FERMETURE DE L'OFFICINE DE PHARMACIE
« PHARMACIE LAJOINIE » A DOMFRONT (61700) ET RESTITUTION DE LICENCE**

**LA DIRECTRICE GENERALE
DE L'AGENCE REGIONALE DE SANTE DE BASSE-NORMANDIE,**

VU le code de la santé publique, notamment ses articles L.4221-1, L.4223-1, L.4223-3, L.5411-1, L.5411-2, L.5125-16 et R. 5124-3 ;

VU la loi n° 2009-879 du 21 juillet 2009 modifiée, portant réforme de l'hôpital et relative aux patients, à la santé et aux territoires ;

VU le décret n° 2010- 336 du 31 mars 2010 portant création des Agences régionales de santé ;

VU le décret du 21 mai 2014 portant nomination de Madame Monique RICHES en qualité de Directrice générale de l'Agence régionale de santé de Basse-Normandie ;

VU l'arrêté préfectoral du 20 août 1992 relatif à la déclaration d'exploitation n°394 de l'officine de pharmacie « Pharmacie LAJOINIE » sise à DOMFRONT (61700) 58, rue du Docteur Barrabé, à compter du 1^{er} septembre 1992, par Monsieur Jean- Paul LAJOINIE, pharmacien titulaire, ayant fait l'objet de la licence n°56, délivrée le 30 janvier 1943 ;

VU les courriers des 10 décembre 2014, 7 et 20 janvier 2015 de Monsieur Jean-Paul LAJOINIE, informant l'Agence régionale de santé et le Conseil régional de l'Ordre des pharmaciens de Basse-Normandie de son engagement de cession de son officine de pharmacie au profit de ses consœurs, Mesdames Brigitte KRANZLIN et Dominique GORE, pharmaciennes à DOMFRONT, suivant acte notarié signé le 9 décembre 2014 en l'étude de Maître COURTONNE, notaire à LA FERTE MACE et de la restitution de sa licence d'exploitation à la date du 1^{er} avril 2015 ;

SUR proposition du Directeur Délégué territorial de l'Orne,

DECIDE

ARTICLE 1 : La licence de création n°56 délivrée par arrêté préfectoral du 30 janvier 1943 pour l'exploitation de l'officine de pharmacie dénommée « Pharmacie LAJOINIE » située à DOMFRONT (61700), 58, rue du Docteur Barrabé est restituée à compter de la date de sa fermeture, qui interviendra le 1^{er} avril 2015.

ARTICLE 3 : Le Directeur général adjoint de l'Agence régionale de santé de Basse-Normandie est chargé de l'exécution de la présente décision, qui sera notifiée à Monsieur Jean- Paul LAJOINIE, exploitant de la pharmacie LAJOINIE et sera publiée aux Recueils des actes administratifs de la Préfecture de la Région Basse- Normandie et de la Préfecture de l'Orne .

Fait à Caen, le **3 FEV. 2015**

La Directrice générale,
ARS de Basse Normandie
Directeur Général Adjoint
Monique RICHES

Vincent KAUFFMANN



PREFECTURE REGION BASSE- NORMANDIE

Arrêté n °2015019-0002

signé par
Jean- Yves GRALL, Directeur Général de l'Agence Régionale de Santé Nord- Pas- De- Calais

le 19 Janvier 2015

AGENCE REGIONALE DE SANTE DE BASSE- NORMANDIE
Direction Régionale

Arrêté portant approbation de l'avenant n °3 à
la convention constitutive du GCS AMEITIC

**ARRETE PORTANT APPROBATION DE L'AVENANT N°3 A LA CONVENTION CONSTITUTIVE DU
« GCS AMEITIC (ACHAT MUTUALISE D'ÉQUIPEMENTS INFORMATIQUES
ET DE TECHNOLOGIES DE L'INFORMATION ET DE LA COMMUNICATION) »**

LE DIRECTEUR GENERAL DE L'AGENCE REGIONALE DE SANTE NORD – PAS-DE-CALAIS

CHEVALIER DE LA LEGION D'HONNEUR

CHEVALIER DE L'ORDRE NATIONAL DU MERITE

Vu le code de la santé publique, et notamment ses articles L.6133-1 à L.6133-9 et R.6133-1 à R.6133-25 ;

Vu la loi n°2009-879 du 21 juillet 2009, dans sa version modifiée, portant réforme de l'hôpital et relative aux patients, à la santé et aux territoires ;

Vu le décret n°2010-336 du 31 mars 2010 portant création des agences régionales de santé (ARS) ;

Vu le décret du 12 septembre 2013 portant nomination de Monsieur Jean-Yves Grall en qualité de directeur général de l'ARS Nord – Pas-de-Calais ;

Vu l'arrêté du 23 juillet 2010 relatif aux groupements de coopération sanitaire ;

Vu l'arrêté du 25 janvier 2012 du directeur général de l'ARS portant approbation de la convention constitutive du Groupement de Coopération Sanitaire « GCS AMEITIC (Achat Mutualisé d'Équipements Informatiques et de Technologies de l'Information et la Communication) » ; Vu les arrêtés des 13 septembre 2009 et 22 février 2013 du directeur général de l'ARS portant approbation respectivement de l'avenant n°1 et de l'avenant n°2 à la convention constitutive du Groupement de Coopération Sanitaire « GCS AMEITIC (Achat Mutualisé d'Équipements Informatiques et de Technologies de l'Information et la Communication) » ;

Vu l'avis du directeur général de l'ARS de Basse-Normandie en date du 10 janvier 2013 ;

Vu l'avis du directeur général de l'ARS de Provence-Alpes-Côte D'azur en date du 30 janvier 2013 ;

Vu l'avis du directeur général de l'ARS de Guadeloupe, Saint-Martin et Saint-Barthélemy en date du 21 octobre 2014 ;

Vu l'avenant n°3 à la convention constitutive du « GCS AMEITIC (Achat Mutualisé d'Équipements Informatiques et de Technologies de l'Information et la Communication) » signé par les représentants légaux des membres du groupement ;

ARRETE

Article 1^{er} – L’avenant n°3 à la convention constitutive du « GCS AMETIC (Achat Mutualisé d’Equipements Informatiques et de Technologies de l’Information et de la Communication) » est approuvé. La convention constitutive figure, dans sa version consolidée, en annexe du présent arrêté.

Article 2 – Adhèrent au groupement les membres suivants :

Au collège A (collège des établissements publics) :

- Le centre hospitalier (CH) de Béthune
Rue Delbeque, 62408 Béthune
- Le CH de Capesterre-Belle-Eau
35 rue Foch, 97130 Capesterre-Belle-Eau
- Le CH intercommunal de Fréjus-St-Raphaël
240 avenue de St Lambert, 83608 Fréjus cedex
- Le CH d’Hénin-Beaumont
585 avenue des Déportés, BP09, 62251 Hénin-Beaumont Cedex
- Le Groupe hospitalier Loos-Haubourdin (par fusion du CH Jean de Luxembourg (Haubourdin) et du CH de Loos)
20 rue Henri Barbusse, BP57, 59374 Loos
- Le CH de Saint-Amand-les-Eaux
Rue des anciens combattants d’AFN, 59230 Saint-Amand-les-Eaux
- Le CH de Saint-Lô
715 rue Dunant, 50009 Saint-Lô
- Le CH du Ternois
Rue d’Hesdin et rue des Procureurs, 62165 Saint-Pol-sur-Ternoise

Au collège B (collège des établissements privés d’intérêt collectif) :

- La Fondation Hopale
Rue du Docteur Calot, 62608 Berck

Article 3 – Se retirent du groupement les membres suivants :

Au collège A (collège des établissements publics) :

- Le CH Jean de Luxembourg (Haubourdin)
- Le CH de Loos

Article 4 – Le présent arrêté est susceptible de faire l'objet d'un recours contentieux auprès du tribunal administratif de Lille dans un délai de 2 mois à compter de sa notification ou de sa publication.

Article 5 – Le directeur de l'offre de soins est chargé de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié aux recueils des actes administratifs des préfectures des régions Nord – Pas-de-Calais, Basse-Normandie, Guadeloupe, Saint-Martin et Saint-Barthélemy et Provence-Alpes-Côte D'Azur.

Fait à Lille, le **19 JAN. 2015**

Jean-Yves Grall





PREFECTURE REGION BASSE- NORMANDIE

Arrêté n °2015044-0002

signé par
Monique RICOMES, Directrice Générale de l'Agence Régionale de Santé de Basse-
Normandie

le 13 Février 2015

AGENCE REGIONALE DE SANTE DE BASSE- NORMANDIE
Direction Régionale

ARRETE MODIFICATIF N °3 DU 13
FEVRIER 2015 PORTANT NOMINATION
DES MEMBRES DE LA CONFERENCE
REGIONALE DE LA SANTE ET DE
L'AUTONOMIE

**ARRETE MODIFICATIF N°3 DU 13 FEVRIER 2015 PORTANT NOMINATION
DES MEMBRES DE LA CONFERENCE REGIONALE DE LA SANTE ET DE L'AUTONOMIE**

**LA DIRECTRICE GENERALE DE L'AGENCE REGIONALE DE SANTE
DE BASSE-NORMANDIE,**

VU le code de l'environnement notamment l'article L.141-1,

VU le code de la santé publique, notamment ses articles L.1114-1, L.1432-4, D. 1432-28 à D.1432-32, de D.1432-44 à D.1432-47, D.1432-49 à D.1432-53 relatifs à la composition et au mode de fonctionnement de la Conférence régionale de la santé et de l'autonomie,

VU la loi la loi N°2009-879 du 21 juillet 2009, portant réforme de l'Hôpital et relative aux patients, à la santé et aux territoires,

VU le décret n° 2010-336 du 31 mars 2010 portant création des Agences régionales de santé,

VU le décret N°2010-348 du 31 mars 2010 relatif à la Conférence régionale de santé et de l'autonomie,

VU le décret du 21 mai 2014 portant nomination de Madame Monique RICOMES en qualité de Directrice générale de l'Agence régionale de santé de Basse-Normandie,

VU le décret 2014-637 du 18 juin 2014 relatif à la désignation des membres des unions régionales des professionnels de santé au sein de la Conférence régionale de la santé et de l'autonomie et des conférences de territoires,

VU l'instruction N° SG/2014/75 du 19 mars 2014 relative au renouvellement des Conférences régionales de la santé et de l'autonomie,

VU l'arrêté portant nomination des membres de la Conférence Régionale de la Santé et de l'Autonomie en date du 18 juillet 2014,

VU les 2 arrêtés modificatifs portant composition des membres de la Conférence Régionale de la Santé et de l'Autonomie,

VU le mail de Madame LENORMAND Sylvie en date du 17 décembre 2014,

VU le mail du Réseau Normandys en date du 18 décembre 2014,

VU le courrier du Dr Jean-Michel GAL, Président de la Conférence de territoire de l'Orne en date du 12 janvier 2015,

VU le mail du Dr Max-André DOPPIA en date du 30 janvier 2015,

VU le courrier de la DDCS du Calvados en date du 13 février 2015,

ARRETE

ARTICLE 1 : L'article 2 de l'arrêté du 27 novembre 2014 fixant la liste des membres titulaires et suppléants de la Conférence Régionale de la Santé et de l'Autonomie de Basse-Normandie est modifié comme suit :

Au titre du 2c) Collège des représentants des usagers des services de santé ou médico-sociaux – Association Personnes Handicapées

- Mme Odile LEBOUÇ (CROP) en tant que suppléante en remplacement de Mme Sylvie LENORMAND (CROP)

Au titre du 3) Collège des représentants des conférences de territoire

- Mme Mireille WERNEER (Autistes Citoyens) en tant que titulaire en remplacement de M. Denis PASCAL (ADAPEI)

Au titre du 7i) Collège des offreurs de services de santé – Réseau de santé

- Mme Annick GADOIS (Réseau Normandys) en tant que titulaire en remplacement du Professeur Gilles DEFER (RBN SEP)

Au titre du 7n) Organisation syndicale de médecins d'établissements publics de santé

- M. le Docteur Max-André DOPPIA (Avenir Hospitalier) en tant que suppléant en remplacement de M. le Docteur Gérard BOITTIAUX (CMH)

ARTICLE 2 : Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours contentieux auprès du tribunal administratif dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou de sa publication au recueil des actes administratifs de la préfecture de région de Basse-Normandie.

ARTICLE 3 : Le Directeur général adjoint de l'Agence régionale de santé est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au Recueil des Actes Administratifs de la région Basse-Normandie.

Fait à Caen, le 13 février 2015

La Directrice générale de l'Agence régionale
de santé de Basse-Normandie,


Monique RICOMES



PREFECTURE REGION BASSE- NORMANDIE

Arrêté n °2015044-0003

signé par
Monique RICOMES, Directrice Générale de l'Agence Régionale de Santé de Basse-
Normandie

le 13 Février 2015

AGENCE REGIONALE DE SANTE DE BASSE- NORMANDIE
Direction Régionale

ARRETE MODIFICATIF N °1 DU 13
FEVRIER 2015 PORTANT NOMINATION
DES MEMBRES DE LA COMMISSION
SPECIALISEE DE L'ORGANISATION DES
SOINS DE LA CRSA DE BASSE-
NORMANDIE

**ARRETE MODIFICATIF N°1 DU 13 FEVRIER 2015 PORTANT NOMINATION DES MEMBRES
DE LA COMMISSION SPECIALISEE DE L'ORGANISATION DES SOINS
DE LA CONFERENCE REGIONALE DE LA SANTE ET DE L'AUTONOMIE DE BASSE-NORMANDIE**

LA DIRECTRICE GENERALE DE L'ARS DE BASSE-NORMANDIE,

VU le code de la santé publique, notamment son article L.1432-4, D 1432-34, D1432-42 ;

VU la loi N°2009-879 du 21 juillet 2009, portant réforme de l'Hôpital et relative aux patients, à la santé et aux territoires,

VU le décret n° 2010-336 du 31 mars 2010 portant création des agences régionales de santé ;

VU le décret du 21 mai 2014 portant nomination de Madame Monique RICOMES en qualité de Directrice générale de l'Agence régionale de santé de Basse-Normandie,

VU la première réunion de la Conférence Régionale de Santé et de l'Autonomie en date du 4 septembre 2014 portant nomination des membres de la commission spécialisée de l'organisation des soins et élection de son Président et de son Vice-président,

VU l'arrêté portant nomination des membres de la Conférence Régionale de la Santé et de l'Autonomie en date du 18 juillet 2014,

VU l'arrêté du 25 septembre 2014 portant nomination des membres de la commission spécialisée de l'organisation des soins de la Conférence Régionale de la Santé et de l'Autonomie de Basse-Normandie,

VU la désignation de deux représentants de la Commission spécialisée pour les prises en charge et accompagnements médico-sociaux à la Commission spécialisée de l'organisation des Soins,

VU le mail de Madame LENORMAND Sylvie en date du 17 décembre 2014,

VU le mail du réseau Normandys en date du 18 décembre 2014,

VU le mail du Dr DOPPIA Max-André en date du 30 janvier 2015,

VU le courrier de la DDCS du Calvados en date du 13 février 2015,

ARRETE

ARTICLE 1 : L'article 3 de l'arrêté du 25 septembre 2014 fixant la liste des membres titulaires et suppléants de la Commission spécialisée pour les prises en charge et accompagnements médico-sociaux de la CRSA de Basse-Normandie est modifié comme suit :

Au titre 7) Un représentant des associations des personnes handicapées

- Mme Odile LEBOUC (CROP) en tant que suppléante en remplacement de Madame Sylvie LENORMAND (CROP)

Au titre 22) Un représentant de réseaux de santé

- Madame Annick GADOIS (Réseau Normandys) en tant que titulaire en remplacement du Professeur Gilles DEFER (RBN SEP)

Au titre 27) Un représentant des organisations syndicales représentatives des médecins des établissements de santé

- Monsieur le Dr DOPPIA Max-André (Avenir Hospitalier) en tant que suppléant, en remplacement de M. le Dr BOITTIAUX André (CMH)

Au titre 31) Deux membres issus de la commission spécialisée pour les prises en charge et accompagnements médico-sociaux

- Madame Véronique FRANCOIS (URIOPSS), en tant que titulaire et Madame Geneviève LAJOYE (APF) en tant que suppléante
- Monsieur Pascal BOULENGER (FEGAPEI) en tant que titulaire, et Madame Paméla LE MAGNEN (FEGAPEI) en tant que suppléante

ARTICLE 2 : Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours contentieux auprès du tribunal administratif dans un délai de deux mois à compter de sa publication au Recueil des Actes Administratifs de la région Basse-Normandie.

ARTICLE 3 : Le Directeur général adjoint de l'Agence Régionale de Santé est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au Recueil des Actes Administratifs de la région Basse-Normandie.

Fait à Caen, le 13 février 2015

La Directrice générale de l'Agence Régionale
de Santé de Basse-Normandie,



Monique RICHMES



PREFECTURE REGION BASSE- NORMANDIE

Arrêté n °2015044-0004

signé par
Monique RICOMES, Directrice Générale de l'Agence Régionale de Santé de Basse-
Normandie

le 13 Février 2015

AGENCE REGIONALE DE SANTE DE BASSE- NORMANDIE
Direction Régionale

ARRETE MODIFICATIF N °2 DU 13
FEVRIER 2015 PORTANT NOMINATION
DES MEMBRES DE LA COMMISSION
SPECIALISEE DE PREVENTION DE LA
CRSA DE BASSE- NORMANDIE

**ARRETE MODIFICATIF N°2 DU 13 FEVRIER 2015 PORTANT NOMINATION DES MEMBRES
DE LA COMMISSION SPECIALISEE DE PREVENTION
DE LA CONFERENCE REGIONALE DE LA SANTE ET DE L'AUTONOMIE DE BASSE-NORMANDIE**

LA DIRECTRICE GENERALE DE L'ARS DE BASSE-NORMANDIE,

VU le code de la santé publique, notamment son article L.1432-4, D 1432-34, D1432-42 ;

VU la loi N°2009-879 du 21 juillet 2009, portant réforme de l'Hôpital et relative aux patients, à la santé et aux territoires,

VU le décret n° 2010-336 du 31 mars 2010 portant création des agences régionales de santé ;

VU le décret du 21 mai 2014 portant nomination de Madame Monique RICOMES en qualité de Directrice générale de l'Agence régionale de santé de Basse-Normandie,

VU la première réunion de la Conférence Régionale de Santé et de l'Autonomie en date du 4 septembre 2014 portant nomination des membres de la commission spécialisée prévention et élection de son Président et de son Vice-président,

VU l'arrêté portant nomination des membres de la Conférence Régionale de la Santé et de l'Autonomie en date du 18 juillet 2014,

VU l'arrêté du 25 septembre 2014 portant nomination des membres de la commission spécialisée prévention de la Conférence Régionale de la Santé et de l'Autonomie de Basse-Normandie.

VU l'arrêté modificatif n°1 du 27 novembre 2014 portant nomination des membres de la commission spécialisée prévention de la Conférence Régionale de la Santé et de l'Autonomie de Basse-Normandie.

VU, les élections du Collège 5 « collège des acteurs de la cohésion et de la protection sociale », organisées au sein de la CRSA en date du 12 décembre 2014.

VU le mail de Madame LENORMAND Sylvie en date du 17 décembre 2014,

VU le courrier de la DDCS du Calvados en date du 13 février 2015,

ARRETE

ARTICLE 1 : L'article 3 de l'arrêté du 27 novembre 2014 portant nomination des membres de la commission spécialisée prévention de la Conférence Régionale de la Santé et de l'Autonomie de Basse-Normandie est modifié comme suit :

Au titre 7) Un représentant des associations des personnes handicapées

- Madame LEBOUIC Odile (CROP) en tant que suppléante en remplacement de Mme LENORMAND Sylvie (CROP)

Au titre 13) Un représentant des associations œuvrant dans le champ de la lutte contre la précarité

- Monsieur Martial GERMAIN (Croix Rouge) en tant que titulaire et M. Didier MAIGNAN (Croix Rouge) en tant que suppléant

ARTICLE 2 : Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours contentieux auprès du tribunal administratif dans un délai de deux mois à compter de sa publication au Recueil des Actes Administratifs de la région Basse-Normandie.

ARTICLE 3 : Le Directeur général adjoint de l'Agence Régionale de Santé est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au Recueil des Actes Administratifs de la région Basse-Normandie.

Fait à Caen, le 13 février 2015

La Directrice générale de l'Agence Régionale
de Santé de Basse-Normandie,


Monique RICOMES



PREFECTURE REGION BASSE- NORMANDIE

Arrêté n °2015044-0005

signé par
Monique RICOMES, Directrice Générale de l'Agence Régionale de Santé de Basse-
Normandie

le 13 Février 2015

AGENCE REGIONALE DE SANTE DE BASSE- NORMANDIE
Direction Régionale

ARRETE MODIFICATIF N °1 du 13
FEVRIER 2015 PORTANT NOMINATION
DES MEMBRES DE LA COMMISSION
SPECIALISEE DANS LE DOMAINE DES
DROITS DES USAGERS DE LA CRSA DE
BASSE- NORMANDIE

**ARRETE MODIFICATIF N°1 DU 13 FEVRIER 2015 PORTANT NOMINATION DES MEMBRES DE LA
COMMISSION SPECIALISEE DANS LE DOMAINE DES DROITS DES USAGERS
DU SYSTEME DE SANTE DE LA CRSA DE BASSE-NORMANDIE**

LA DIRECTRICE GENERALE DE L'ARS DE BASSE-NORMANDIE,

VU le code de la santé publique, notamment son article L.1432-4, D 1432-34, D1432-42 ;

VU la loi N°2009-879 du 21 juillet 2009, portant réforme de l'Hôpital et relative aux patients, à la santé et aux territoires,

VU le décret n° 2010-336 du 31 mars 2010 portant création des agences régionales de santé ;

VU le décret du 21 mai 2014 portant nomination de Madame Monique RICOMES en qualité de Directrice générale de l'Agence régionale de santé de Basse-Normandie,

VU la première réunion de la Conférence Régionale de Santé et de l'Autonomie en date du 4 septembre 2014 portant nomination des membres de la commission spécialisée dans le domaine des droits des usagers et élection de son Président et de son Vice-président,

VU l'arrêté portant nomination des membres de la Conférence Régionale de la Santé et de l'Autonomie en date du 18 juillet 2014,

VU l'arrêté du 25 septembre 2014 portant nomination des membres de la Commission spécialisée dans le domaine des droits des usagers du système de santé de la Conférence Régionale de la Santé et de l'Autonomie,

VU le mail de Madame Sylvie LENORMAND en date du 17 décembre 2014,

VU le courrier de la DDCS du Calvados en date du 13 février 2015,

ARRETE

ARTICLE 1 : L'article 3 de l'arrêté du 25 septembre 2014 fixant la liste des membres titulaires et suppléants de la Commission spécialisée dans le domaine des droits des usagers du système de santé de la CRSA de Basse-Normandie est modifié comme suit :

Au titre 2) Collège des représentants des usagers des services de santé ou médico-sociaux

- Madame Odile LEBouc (CROP) en tant que suppléante en remplacement de Madame Sylvie LENORMAND (CROP)

ARTICLE 2 : Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours contentieux auprès du tribunal administratif dans un délai de deux mois à compter de sa publication au Recueil des Actes Administratifs de la région Basse-Normandie.

ARTICLE 3 : Le Directeur général adjoint de l'Agence Régionale de Santé est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au Recueil des Actes Administratifs de la région Basse-Normandie.

Fait à Caen, le 13 février 2015

La Directrice générale de l'Agence Régionale
de Santé de Basse-Normandie,



Monique RICHOMES